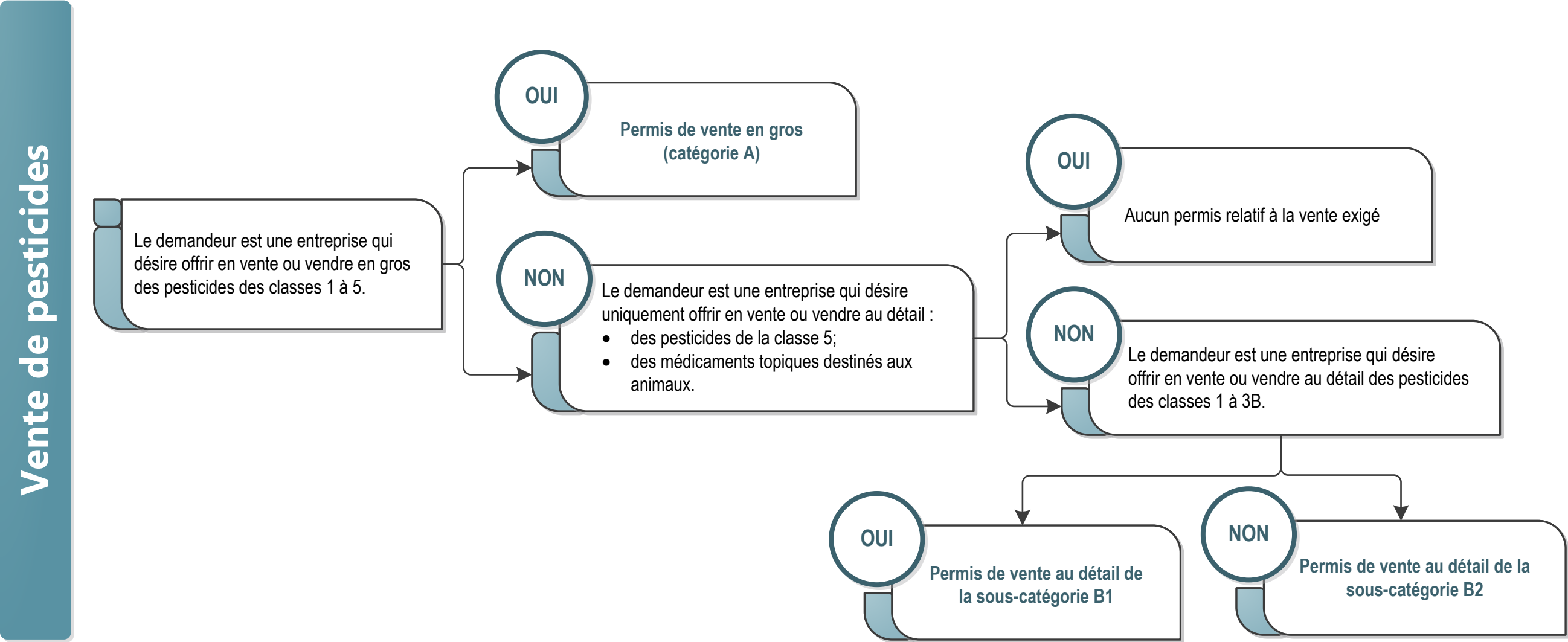


Permis relatif à la vente ou aux travaux comportant l'utilisation de pesticides

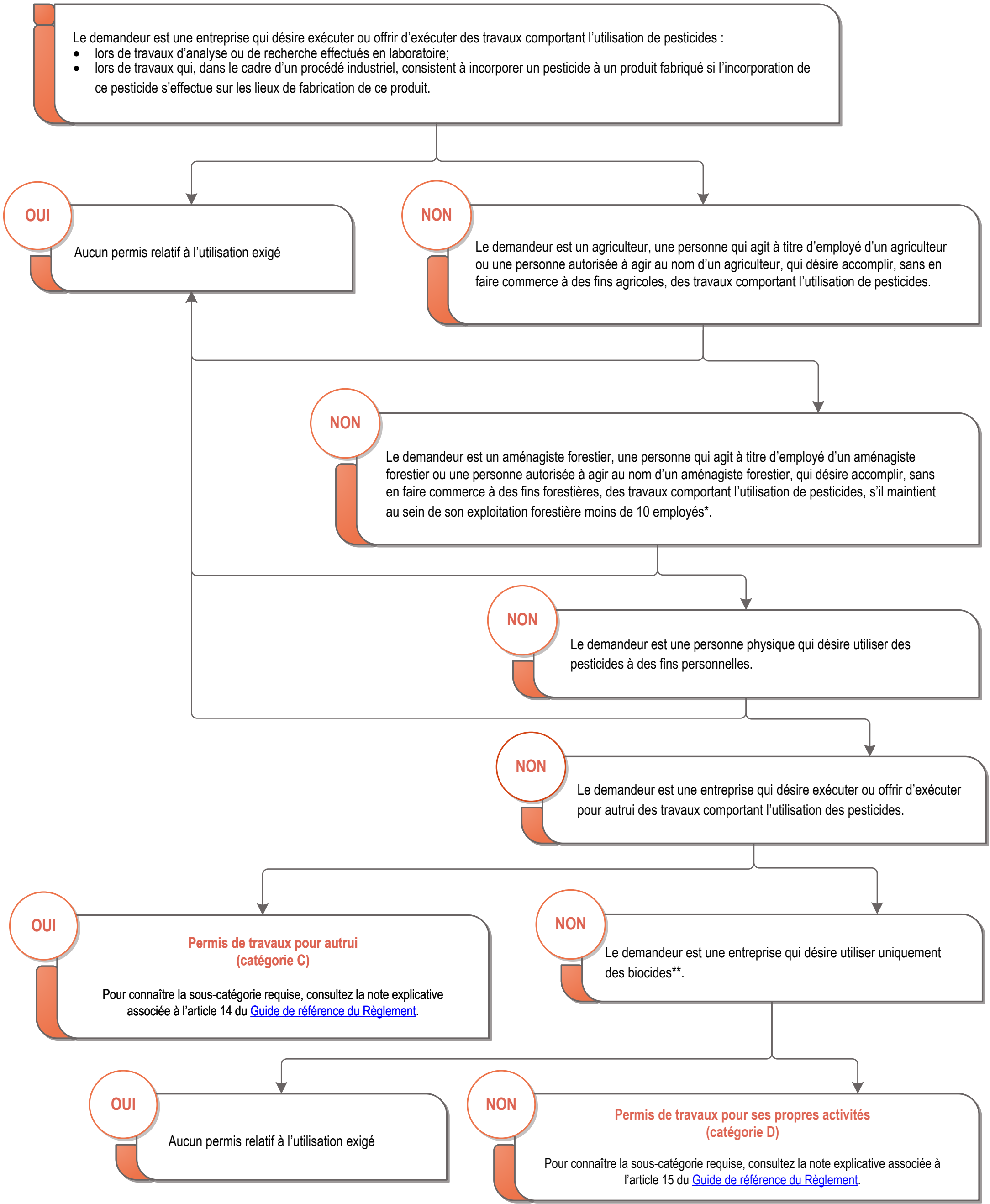
Schéma décisionnel

Décembre 2025

Ce schéma est rendu disponible aux fins de l'application de l'article 28 de la *Loi sur les pesticides* et des articles 12 et 13 du *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides*.



Utilisation de pesticides

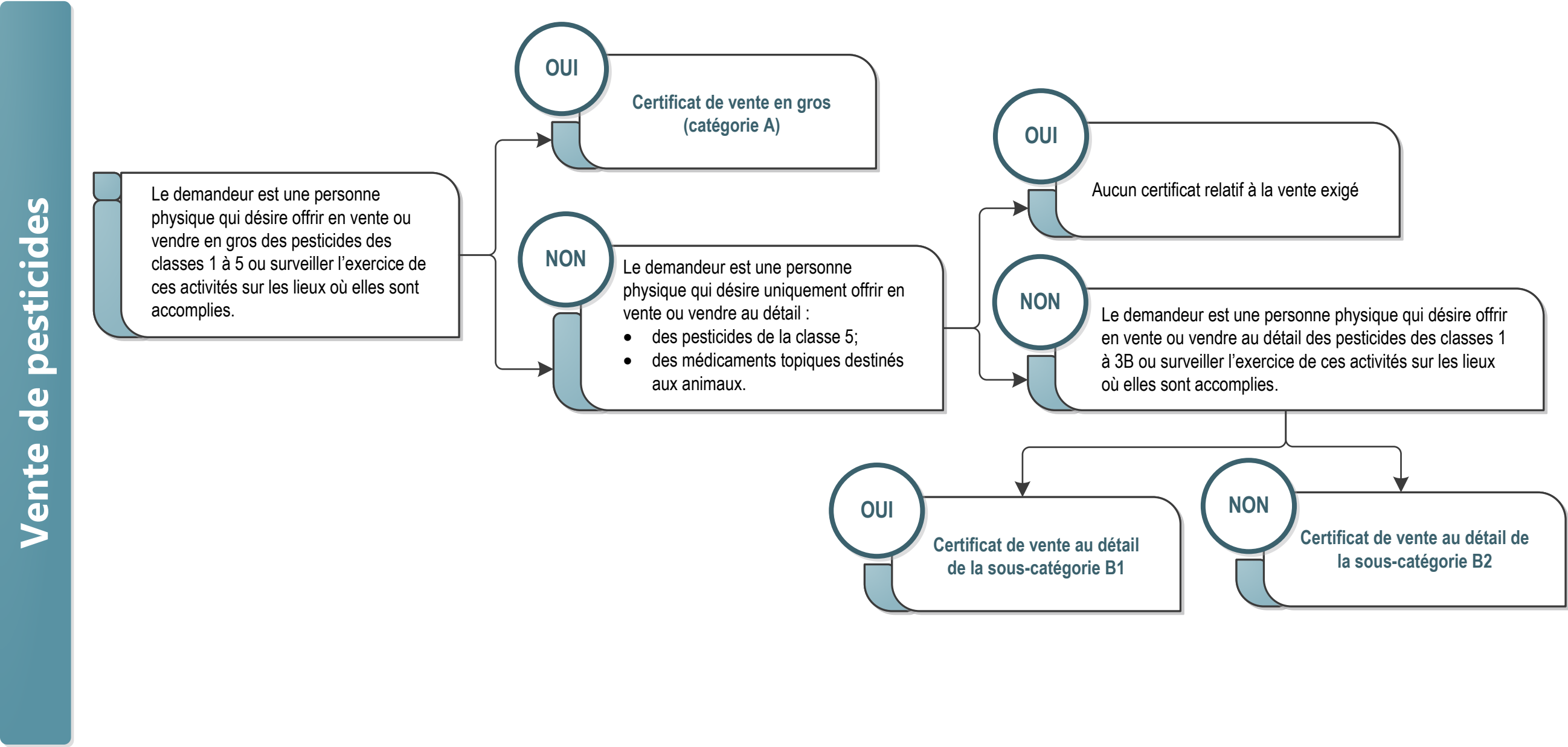


* À l'exclusion d'un administrateur, d'un dirigeant, d'un gérant ou d'un contremaître.
** Pesticide utilisé dans la préparation de l'eau ou d'un fluide servant au fonctionnement d'un équipement d'évaporation, de lavage, d'extraction, de refroidissement, de pasteurisation, de chauffage ou dans la fabrication d'un produit autre qu'un pesticide.

Certificat relatif à la vente ou aux travaux comportant l'utilisation de pesticides

Schéma décisionnel

Ce schéma est rendu disponible aux fins de l'application de l'article 28 de la *Loi sur les pesticides* et des articles 34 et 34.1 du *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides*.



Utilisation de pesticides

